

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS**

Nombre de membres en exercice : 27

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres présents : 14

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Daniel VITORINO, Maire

Ont pris part à la délibération : 23

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 3

Date de la convocation

29/05/2026

Date d'affichage

29/05/2026

Objet de la délibération n° 53-2026

Finances locales – Commission communale des impôts directs – Proposition de la liste des membres

Présents

A. SECULA, C. LAVENAN, L. GALINIER, S. FAUCON, R. MONTAGNON, S. SEGHER, D. FOLTRAN, S. JEANNE-BROU, N. LAMBERT, G. VERDU, K. PAPON, C. BRESSON PAVAILLER et C. DOMEZIL

Absents excusés

S. MASSON, M. MELOU, V. DROUIN, L. MERIEN, F. BOYER, E. ENJALBERT, A. DOUGNAC, C. BOUSQUET, M. CAREL, T. CAYUELA, C. CLERGEAU, C. SCHIFANO, M.J. SCHIFANO

Pouvoirs

S. MASSON à A. SECULA	E. ENJALBERT à D. FOLTRAN
M. MELOU à C. LAVENAN	A. DOUGNAC à L. GALINIER
V. DROUIN à S. FAUCON	C. BOUSQUET à S. SEGHER
L. MERIEN à G. VERDU	C. CLERGEAU à C. BRESSON PAVAILLER
	M.J. SCHIFANO à C. DOMEZIL

Monsieur Renaud MONTAGNON a été nommé secrétaire

Délibération n° 05

À la suite du renouvellement du conseil municipal et conformément aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI) les membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doivent être renouvelés. Cette commission joue un rôle essentiel dans la fiscalité directe locale, notamment en émettant un avis sur les évaluations des locaux d'habitation et en participant à la détermination des paramètres départementaux d'évaluation.

La présente délibération a pour objet d'établir la liste des personnes proposées pour siéger au sein de la CCID, en respectant les conditions légales et les modalités fixées par l'administration fiscale. Cette liste, composée de contribuables remplissant les critères requis, sera transmise à la Direction régionale des Finances publiques de la Haute-Garonne pour désignation des commissaires titulaires et suppléants.

Cette commission est composée du Maire qui est président de droit et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants. La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Afin que le directeur départemental puisse désigner les membres, la Commune doit faire passer une liste comportant 32 noms validée par le Conseil municipal dans les deux mois suivant l'installation.

VU l'article 1650 du Code général des impôts, notamment son 1^{er} alinéa, qui institue une commission communale des impôts directs dans chaque commune ;

VU le 3^{ème} alinéa du 1 de l'article 1650 du CGI, fixant les conditions à remplir par les commissaires (âge, nationalité, droits civils, inscription aux rôles des impositions directes locales, connaissance des circonstances locales et compétences suffisantes) ;

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le : **1 5 JUIN 2026**

Et publication ou notification du : **1.2 JUIN 2026**

DEL – 53/2026

VU le 3 de l'article 1650 du CGI, précisant que la durée du mandat des commissaires est alignée sur celle du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les personnes proposées doivent être inscrites aux rôles des impositions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises) et remplir les conditions légales ;

1	Mme	MONFERRAN	Caroline
2	Mme	CHOTARD	Caroline
3	M.	MASSON	Sylvain
4	M.	DROUIN	Vincent
5	Mme	LAVENAN	Christine
6	Mme	GALINIER	Laurie
7	M.	PAPON	Kévin
8	M.	DOUGNAC	Alexandre
9	Mme	BRESSON	Céline
10	Mme	CLERGEAU	Cynthia
11	M.	FAUCON	Sébastien
12	M.	BEL	Michel
13	M.	CARPENTIER	Jean-Paul
14	Mme	BOUSQUET	Camille
15	M.	MAZAS	Serge
16	M.	CULOS	Jean-Pierre
17	Mme	SEGHER	Saïda
18	Mme	MERIEN	Lenaïg
19	M.	CAREL	Maxime
20	M.	JEANNE-BROU	Sébastien
21	Mme	DAYMIE	Sandrine
22	Mme	ENJALBERT	Elodie
23	M.	MONTAGNON	Renaud
24	M.	BOYER	Florian
25	Mme	DOMEZIL	Coralie
26	Mme	IZARD	Mélanie
27	M.	LAPASSE	Jean-Christophe
28	M.	GAINON	Sylvain
29	Mme	DUFOUR	Corinne
30	Mme	OULIE	Corinne
31	M.	TAHRI	Anthony
32	M.	CERCLIER	Anthony

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité

- VALIDE la liste des 32 personnes proposées à la présente délibération pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément aux dispositions de l'article 1650 du CGI et aux modalités transmises par la Direction régionale des Finances publiques de la Haute-Garonne.
- PRECISE que cette liste, accompagnée d'une copie de la présente délibération, sera transmise sans délai à la Direction régionale des Finances publiques de la Haute-Garonne pour désignation des commissaires titulaires et suppléants.
- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le : **15 JUIN 2026**

Et publication ou notification du : **12 JUIN 2026**

Le Maire



(Hte-Gne) DCL - 53/2026